

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs d'école publique

s/c Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Lille, le 28 avril 2020

Objet : Préparation de la rentrée 2020 – Passage des élèves dans l'Outil Numérique pour le directeur d'école (ONDE).

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire prochaine, je vous prie de bien vouloir renseigner dans l'application ONDE les décisions de passage, maintien ou réorientation des élèves en veillant **au préalable à la résolution des situation des dossiers bloqués.**

Ces opérations devront être réalisées :

- pour les écoles maternelles, **avant le vendredi 29 mai 2020**
- pour les écoles élémentaires, **avant le vendredi 26 juin 2020**

Il convient de souligner que la commission d'appel se tiendra sur 2 jours :

le mardi 23 juin 2020 pour les bassins :

1. Lille centre
5. Dunkerque
6. Douai
7. Valenciennes

Le jeudi 25 juin 2020 pour les bassins :

2. Lille Ouest
3. Lille Est
4. Roubaix – Tourcoing
8. Sambre – Avesnois
9. Cambrai

dates qui devront être renseignées dans le menu : élèves – passages- enregistrer le calendrier.

J'attire votre attention sur le respect des consignes, notamment pour les élèves « **quittant l'école** » afin que l'école d'accueil puisse enregistrer sa fiche en demande d'admission. En particulier, il conviendra de cocher la case « élève quittant l'école » dans le cas où :

- Les élèves de grande section poursuivent leur scolarité en CP dans une autre école
- Les élèves d'un RPI changent d'école
- En cas de fermeture ou de fusion de l'école
- La gestion administrative des élèves ULIS, s'aligne sur la gestion commune, en application du principe d'inclusion scolaire. De ce fait, il convient d'attribuer à chaque élève un niveau d'enseignement et l'affecter dans une classe ordinaire



2/2

- Une fois les opérations de passage enregistrées, vous pourrez admettre les nouveaux élèves pour la rentrée prochaine. **A cet effet, ne doivent être saisis dans ONDE que les enfants n'ayant jamais été scolarisés et les enfants provenant d'une autre académie**

Dans les autres cas, il faut récupérer le dossier de l'élève parmi les élèves radiés de l'académie. Ce dossier n'étant pas disponible que si l'école d'origine a enregistré les passages en cochant la case « élève quittant l'école » ou si elle a radié l'élève.

Si l'élève a été scolarisé en 2019-2020 dans une école privée, son dossier ne sera disponible qu'à partir de la rentrée 2020.

Je vous prie de bien vouloir renseigner la base élèves dès que possible, dans le respect du calendrier précédemment rappelé.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'extrême soin à apporter dans la fiabilisation des données relatives aux responsables légaux des élèves en vous reportant pour ce faire à la notice technique.

Pour toute question d'ordre administratif, vous pouvez vous rapprocher du bureau Base Elèves Premier Degré de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord :

- en téléphonant au 03 20 62 31 68 / 03 20 62 32 68 / 03 20 62 30 63
- par courriel à l'adresse : dosia59.be1d@ac-lille.fr

Pour tout problème d'ordre technique, vous pouvez contacter le Dispositif d'Accompagnement des Systèmes d'Information Elèves 1^{er} degré (DASIE1D) soit :

- en téléphonant au 03 21 23 82 29
- par courriel à l'adresse : dasie1d@ac-lille.fr

Je vous remercie de votre collaboration à ces opérations essentielles au bon déroulement de la rentrée scolaire dans le département.

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale du Nord

Jean-Yves BESSOL